



HAL
open science

Le “mot de trop” de Ban Ki-Moon : le retour de la question du Sahara occidental sur la scène internationale

Alice Corbet

► **To cite this version:**

Alice Corbet. Le “mot de trop” de Ban Ki-Moon : le retour de la question du Sahara occidental sur la scène internationale. 2016. hal-02473664

HAL Id: hal-02473664

<https://hal.science/hal-02473664>

Submitted on 10 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le « mot de trop » de Ban Ki-Moon : le retour de la question du Sahara occidental sur la scène internationale.

6 mars 2016. Ban Ki-Moon, le Secrétaire général des Nations Unies, revient d'une visite dans les camps de réfugiés sahraouis. C'est son premier passage dans la zone. Il s'est même rendu à Bihl Lahlou, une localité de la « zone libérée » (selon la terminologie indépendantiste) par le Front Polisario. A Alger, lors d'une élocution sur la situation des réfugiés, à travers une petite phrase et par l'usage d'un seul mot, il va raviver les discussions autour du conflit du Sahara occidental. Touché par les conditions de vie des réfugiés, il y déclara : « J'ai été très attristé de voir autant de réfugiés et particulièrement des jeunes qui y sont nés. Les enfants qui sont nés au début de cette occupation ont désormais 40 ou 41 ans. Soit quarante ans d'une vie difficile. Je voulais vraiment leur apporter l'espoir que ce n'est pas la fin du monde pour eux ».

Au-delà de la visite en elle-même, qui révoltait déjà le makhzen (nom donné aux institutions régaliennes marocaines), le Maroc réagit vivement au terme « occupation ». Il serait « inapproprié politiquement » et « une insulte pour le gouvernement et le peuple marocains », selon le communiqué du ministère des Affaires étrangères publié le 8 mars. Par la voix de son agence de presse, Rabat dénonça « avec une grande stupéfaction les dérapages verbaux, les faits accomplis et les gestes de complaisance injustifiés » de Ban Ki-Moon. Le 13 mars, une manifestation importante fut organisée à Rabat : elle réunissait, selon le dénombrement très certainement surestimé de l'Agence marocaine de presse, 3 millions de personnes. 84 membres marocains du personnel de la Minurso (la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental) quittèrent leur poste 17 mars, et le royaume annonça le retrait de sa contribution de 3 millions de dollars à la mission de maintien de la paix. Enfin, le Maroc menaça de réduire sa participation aux opérations de paix de l'ONU, alors même que des centaines de ses « hommes en uniforme » participent à ces dernières à travers le monde, ayant parfois un rôle majeur comme au Congo ou en Côte d'Ivoire.

On ne reviendra pas ici sur l'origine du conflit du Sahara occidental et les évolutions auxquelles il a donné lieu¹. On peut cependant rappeler que, installés depuis 40 ans, les camps de réfugiés sahraouis se situent à l'extrême Sud-Ouest de l'Algérie. Ils sont issus de la rivalité opposant le Maroc au Front Polisario au sujet du territoire de l'ancien Sahara espagnol. Le Maroc revendique ce territoire, l'ancrant dans l'imaginaire du Grand Maroc, qui considère que le royaume s'étend jusqu'au fleuve Sénégal. De fait, après la décolonisation espagnole et la Marche Verte de 1975 lors de laquelle des milliers de marocains vinrent s'installer dans ce qui fut appelé « Les Provinces du Sud », le royaume marocain a administré le territoire. Le Front Polisario conteste ce point de vue et considère que les Sahraouis devraient habiter un pays indépendant. Dans cette optique, une république a été décrétée en 1975, la République arabe sahraouie démocratique (RASD), actuellement sans territoire et en exercice dans les camps de réfugiés. Séparant les deux parties, un mur de 2700 km de long, dit « Mur de défense » ou « Mur de sable », a été construit par les Marocains en 1980, ce qui aboutit notamment à un cessez le feu en 1991, et à la mise en place de la Minurso par l'ONU, en tant que mission d'observation et de maintien de la paix.

Pendant ce temps, de nombreuses tractations diplomatiques furent mises en œuvre, l'ONU proposant d'abord la tenue d'un référendum d'autodétermination, avant que le Maroc lui

soumette un plan d'autonomie pour la région. Toutes ces solutions furent rejetées, pour diverses raisons liées au corps d'électeurs potentiels ou aux modalités d'indépendance du territoire. Au niveau des alliances stratégiques, l'Algérie soutient la RASD, tout comme certaines nations « amies » et l'Union africaine (ce qui explique que le Maroc n'en est pas membre). A l'inverse, de nombreux pays confortent le Maroc, dont la France qui s'oppose à toute résolution de l'ONU sur le cas sahraoui en usant de son droit de veto. Retenons surtout que les deux parties campent sur leurs positions depuis quarante ans, avec maints jeux d'influence de part et d'autre, par le biais des campagnes de propagande, mais aussi d'intimidations (rejet de la communauté si quelqu'un se positionne « chez l'ennemi ») ou d'incitations (distribution d'un poste professionnel avantageux si une prise de position est affirmée publiquement).

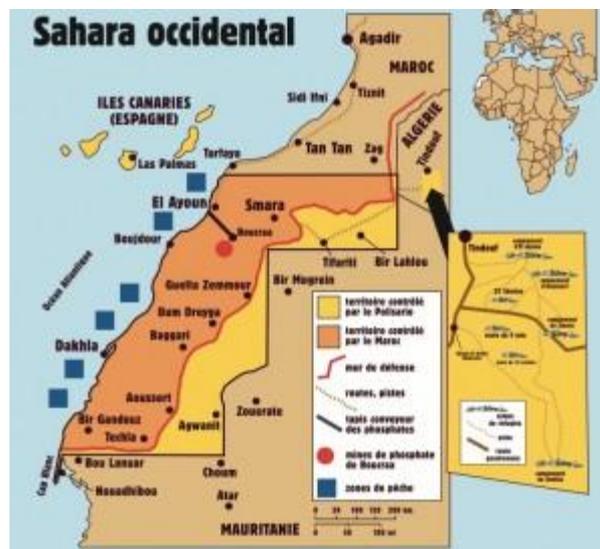
Pendant ce temps, des organisations pour les droits humains alertent régulièrement la communauté internationale, que ce soit sur le manque de liberté des Sahraouis indépendantistes demeurés sous domination marocaine ou sur l'existence oubliée de ce conflit larvé autour duquel toute la stabilité de la région est cristallisée. Mais leur voix a généralement peu d'écho, et le cas sahraoui surgit épisodiquement sur la scène internationale comme dans les médias. Comme lorsque le journaliste marocain Ali Lmrabet se vit infliger une lourde peine de prison en 2005 pour être allé visiter les camps sahraouis et avoir déclaré qu'il y avait rencontré des « réfugiés » et non des « séquestrés », terme adopté par le Maroc pour évoquer les Sahraouis « forcés de rester dans les camps par le Front Polisario »², condamnation qui fit scandale. La grève de la faim de la militante sahraouie Aminatou Haidar en 2009³, et le démantèlement par l'armée marocaine du camp de contestation installé en marge de Laayoune, en 2010⁴, firent également parler du conflit sahraoui.

Revenons à Ban Ki-moon. A la lumière de ce contexte, on comprend mieux pourquoi sa réaction a pu susciter de tels débats. Le porte-parole du Secrétaire général a d'abord réaffirmé la position de ce dernier en déclarant que « Le statut du territoire du Sahara occidental reste à définir, c'est un territoire non autonome. (...) Le Secrétaire général [...] a évoqué l'« occupation » en référence à l'incapacité des réfugiés sahraouis à retourner chez eux dans des conditions satisfaisantes de gouvernance qui leur permettrait d'exprimer librement leurs demandes »⁵. M. Ban a également exprimé « sa profonde déception et sa colère au sujet de la manifestation » qui eut lieu à Rabat, déplorant les slogans avancés par la foule – et par des membres du gouvernement marocains : « de telles attaques sont irrespectueuses à [s]mon égard et à celui de l'Organisation des Nations Unies ».

Si le royaume marocain s'est montré à ce point déçu par la visite du Secrétaire général et a réagi si vivement, c'est qu'il considère que le Sahara occidental est sien depuis des années, et qu'il y a investi énormément d'argent. Ses ambassadeurs n'ont de cesse de faire pression sur les différents États pour que Rabat puisse, sans plus aucune restriction, prendre possession du territoire. Par exemple, fin 2015, la justice européenne a annulé un accord entre l'Union européenne (UE) et le Maroc sur la libéralisation des échanges en matière agricoles car le Sahara occidental, où l'enjeu halieutique et agraire est fort, était inclus. Or, comme le statut du territoire est encore indéterminé, la Cour de justice européenne a déclaré que l'exploitation économique du territoire était illégale. Cette décision avait contrarié le Maroc et provoqué une rupture de ses relations avec l'UE⁶. De même, alors que le gouvernement suédois envisageait de reconnaître la RASD, l'ouverture d'un magasin d'ameublement Ikea est bloquée depuis septembre 2015 sous un faux prétexte. Le Maroc n'hésite donc pas à user d'arguments

économiques comme sécuritaires pour mettre la pression sur tous ceux qui tendraient à se positionner sur le sujet⁷.

Ainsi, il aura fallu que le diplomate flanche (volontairement ? Rappelons que Ban Ki-Moon quitte son poste à la fin de l'année 2016) pour parler enfin de l'éventuelle résolution du conflit, ou du moins pour le remettre sur le devant de la scène. Ce que le royaume marocain a appelé « rupture de neutralité » de la part du représentant de l'ONU relève pourtant de son rôle, qui consiste à être le « porte-parole des peuples du monde, en particulier ceux qui sont pauvres et vulnérables »⁸. Par le jeu des négociations silencieuses, le Sahara occidental va-t-il retomber dans les arrières-fonds médiatiques, la cause sahraouie disparaissant avec le départ des habitants des camps ? Ou le bras de fer entamé entre l'ONU et le Maroc va-t-il mener à des efforts pour résoudre ce problème larvé ? Dans tous les cas, cette histoire suggère que, dans le monde policé de la diplomatie et d'enjeux économiques qui supplantent la dimension humaine, une petite phrase peut porter plus loin que des années de tergiversations ensablées.



Carte issue de « La dernière colonie d'Afrique », article de Flore Vienot, 11 juin 2015 (en ligne).

On renverra donc à quelques articles ou ouvrages portant sur la question, tels que : Caratini Sophie, 2003, *La République des sables. Anthropologie d'une révolution*, Paris : L'Harmattan ; Mohsen-Finan Khadija, *Sahara Marocain : Les Enjeux d'un conflit régional*, Paris : CNRS éditions, 1997 ; Gaudio Attilio, *Les Populations du Sahara Marocain : Histoire, Vie et Culture*, Paris : Karthala, 1993 ; Hodges Tony, *Sahara Marocain : Origines et Enjeux d'une guerre du désert*, Paris : L'Harmattan, 1987.

1. « Le journaliste Ali Lmrabet interdit de travailler au Maroc », *Le Monde*, 12 avril 2005 (en ligne).
2. « Le sort de la Sahraouie Aminatou Haidar, en grève de la faim, crée des tensions entre l'Espagne et le Maroc », Bozonnet Jean-Jacques, *Le Monde*, 4 décembre 2009 (en ligne).
3. « Onze morts au Sahara occidental, selon un nouveau bilan », *Le Monde*, 10 novembre 2010 (en ligne).
4. Pour cette citation et les suivantes : Communiqué de l'ONU : Readout of the Secretary-General's meeting with H.E. Mr. Salaheddine Mezouar, Foreign Minister of the Kingdom of Morocco, New York, 14 March 2016 (en ligne).

5. « Le Maroc suspend ses contacts avec l'Union européenne », Le Monde, 26 février 2016 (en ligne).
6. « Ikea : les Marocains ne sont pas prêts de monter leur bibliothèque Billy », Brouksy Omar, Le Monde, 07 octobre 2015 (en ligne).
7. Voir « Le rôle du Secrétaire général » sur le site de l'ONU : extrait cité dans l'article « La colère du Maroc contre Ban Ki-moon » par Khadija Mohsen-Finan, Orient XXI, 29 mars 2016 (en ligne).

20/04/2016 PAR ALICE CORBET

BLOG LAMENPARLE